



EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil Communal de Crassier

SEANCE : du jeudi 09 septembre 2021
PRESIDENCE : Madame Maeva Baenteli

LE CONSEIL COMMUNAL DE CRASSIER

Après étude du préavis municipal N° 05/2021 concernant

Arrêté d'imposition 2022

Considérant que l'objet a été valablement porté à l'ordre du jour.

Après lecture du rapport de la commission de gestion et discussion,

L'assemblée décide d'accepter le préavis N° 05/2021

OUI : 27 NON : 0 ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré lors de la séance du 09 septembre 2021

+++++

Cette décision doit être approuvée par l'autorité cantonale et l'information sera publiée dans la FAO (Feuille des Avis Officiels)

Cette décision ne peut pas faire l'objet d'un référendum avant l'approbation par l'autorité cantonale.

Après l'approbation de cette décision un nouvel affichage aura lieu au pilier public

La Présidente
Maeva Baenteli



La Secrétaire
Déborah Pernet